



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

affaires étrangères : structures administratives

Question écrite n° 84957

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la question des services de placement international de pôle Emploi. À l'heure actuelle, 146 000 de nos concitoyens sont candidats à une mobilité internationale à Pôle Emploi. Ces demandeurs d'emploi sont répartis sur l'ensemble du territoire français contrairement aux conseillers de Pôle Emploi International principalement concentrés sur Paris. Comme le relève le rapport daté du 20 mars 2015, de la Commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation (la commission CEDDEF) de l'Assemblée des Français de l'étranger (l'AFE), ce déséquilibre a pour conséquence de léser une grande partie des Français demandeurs de travail. Dans un contexte de chômage persistant, il soutient la proposition de la Commission de l'AFE et demande si le Gouvernement entend rééquilibrer la répartition des conseillers Pôle Emploi International sur l'ensemble du territoire français, afin que le lieu de résidence ne constitue pas un facteur discriminatoire à l'embauche.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84957

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5383

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)